



BULLETIN D'INFORMATION

Date : 1^{er} octobre 2020

Objet : Retour au hockey – phases

Après consultation avec le Bureau du médecin-hygiéniste en chef (Santé publique) du gouvernement du Nouveau-Brunswick, le CA de Hockey Nouveau-Brunswick a approuvé le passage à la phase 3 des [directives de retour au hockey](#) de Hockey NB des équipes de hockey élite (U13 AAA, U15 AAA et U18 AAA) dès le vendredi 23 octobre 2020. On a également approuvé l'entrée à la phase 3 de tous les programmes de hockey mineur des niveaux compétitif et récréatif dès le vendredi 6 novembre 2020.

Comme indiqué dans les [directives de retour au hockey](#) de Hockey NB, tous les groupes doivent rester dans la phase 1 pendant au moins 2 semaines. Les divisions d'une association de hockey mineur qui ne sont pas restées dans la phase 1 pendant au moins 2 semaines ne pourront passer à la phase 3 avant la fin de cette période requise de 2 semaines.

Les associations et ligues de hockey mineur peuvent passer à la phase 4 des [directives de retour au hockey](#) de Hockey NB après être restées à la phase 3 pendant 2 semaines; le 6 novembre pour les équipes et ligues de hockey élite et le 20 novembre pour les équipes et ligues de hockey mineur des niveaux compétitif et récréatif.

Le conseil d'administration de Hockey Nouveau-Brunswick continue de surveiller la situation, et les décisions concernant la phase 5 seront prises à une date ultérieure.

L'approbation du passage à la phase 3 et à la phase 4 pourrait être révoquée si le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne reste pas dans la phase d'alerte jaune du plan de rétablissement.

Il est essentiel que les membres de Hockey Nouveau-Brunswick examinent les [directives de retour au hockey](#) de Hockey NB, les [directives de sécurité de Hockey Canada](#) et les directives des installations utilisées.

Ressources additionnelles reliées à COVID-19 sont disponibles sur le site web de HNB - <https://hnb.ca/fr/covid19fr>

Cordialement,

Nic Jansen
Directeur général
Hockey Nouveau-Brunswick